

WMO OMM

WEATHER CLIMATE WATER
TEMPS CLIMAT EAU



World Meteorological Organization
Organisation météorologique mondiale
Organización Meteorológica Mundial
Всемирная метеорологическая организация
المنظمة العالمية للأرصاد الجوية
世界气象组织

Secrétariat

7 bis, avenue de la Paix – Case postale 2300
CH 1211 Genève 2 – Suisse
Tél.: +41 (0) 22 730 81 11
Fax: +41 (0) 22 730 81 81
wmo@wmo.int – public.wmo.int

Notre réf.: 31922/2018/OBS/WIS/DRMM/BUFR

30 novembre 2018

Annexe: 1

Objet: Gestion des problèmes dans les messages BUFR d'observation en altitude

Suite à donner: Participer à l'initiative de résolution des problèmes indiqués en objet

Ref.: 33012/2018-10 LCP

Madame, Monsieur,

Je me réfère à la décision prise par le Groupe de gestion de la Commission des systèmes de base (CSB) lors de sa dix-huitième réunion (Genève, mars 2018) (voir le point 4 et l'annexe 5 du [compte-rendu de la réunion](#)) concernant la résolution des problèmes recensés dans les messages d'observation en altitude en FM 94 BUFR.

Considérant également qu'il faut encore faire passer 25 % des messages d'observation en altitude des codes alphanumériques traditionnels (TAC) à la forme universelle de représentation binaire des données météorologiques (BUFR), et qu'il existe des problèmes dans 33 % des messages déjà encodés en BUFR qui empêchent de les utiliser à des fins d'assimilation des données, l'Équipe spéciale pour les centres mondiaux du système d'information (TT-GISC), qui relève de l'Équipe d'experts pour les centres du SIO (ET-WISC) sous l'égide du Groupe d'action sectoriel ouvert des systèmes et services d'information (OPAG-ISS) de la CSB, a proposé à sa dernière réunion (Casablanca, Maroc, septembre 2018) de lancer une initiative pour recenser et résoudre ces problèmes.

D'après le processus de gestion des problèmes proposé par l'Équipe spéciale pour les messages BUFR d'observation en altitude, il revient aux centres mondiaux du système d'information de faciliter la résolution des problèmes de ce type signalés par les utilisateurs ou les centres de prévision numérique du temps.

Compte tenu de ce qui précède et à la demande du président de la CSB agissant en tant que président du Groupe de gestion, j'espère que vous contribuerez à traiter cette question urgente en participant, dans toute la mesure possible, à l'initiative décrite en annexe pour résoudre lesdits problèmes.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

(W. Zhang)

pour le Secrétaire général

Aux: Représentants permanents (ou directeurs des Services météorologiques ou hydrométéorologiques)
des Membres de l'OMM
Directrice générale du CEPMMT

cc: Conseillers en hydrologie auprès des représentants permanents

PROCESSUS DE GESTION DES PROBLÈMES RELATIFS AUX DONNÉES D'OBSERVATION EN ALTITUDE AU FORMAT BUFR

Ref.: 33012/2018-1.0 LCP

Le processus de gestion des problèmes relatifs aux données d'observation en altitude au format BUFR vise à:

- 1) Donner un cadre clair à la résolution de tels problèmes;
- 2) Préciser comment les fournisseurs de données peuvent obtenir de l'aide pour résoudre ces problèmes;
- 3) Proposer un ensemble de solutions à utiliser à l'avenir.

Une représentation graphique du processus figure dans le document publié à l'adresse http://wiswiki.wmo.int/tiki-download_file.php?fileId=4598.

L'attribution des responsabilités est la suivante:

1) Rapporteur du problème

Il s'agit d'un utilisateur de données qui est en mesure de repérer un problème de données. Habituellement, le rapporteur est un centre de prévision numérique du temps qui rencontre un problème l'empêchant d'utiliser les observations BUFR en altitude à des fins d'assimilation des données.

Le rapporteur du problème est tenu:

- a) D'informer son centre mondial du système d'information (CMSI) principal du problème rencontré en lui fournissant un rapport détaillé accompagné d'échantillons de données et de documents clairs,
- b) De donner un avis spécialisé à la demande du CMSI ou du fournisseur de données,
- c) De valider le jeu de données d'essai communiqué par le fournisseur de données qui a mis en place une solution. Si le jeu de données est problématique, le rapporteur doit proposer une autre solution, à examiner par le fournisseur de données.

2) CMSI principal

Un CMSI principal qui est informé par un rapporteur d'un problème rencontré dans sa zone de responsabilité en fait part au CMSI responsable de la zone où les observations sont effectuées.

3) CMSI responsable

Le CMSI responsable gère le problème, facilite sa résolution et actualise régulièrement le système de suivi des problèmes, déjà en place dans le cadre des activités de veille des CMSI, avec:

- a) Toutes les informations nécessaires pour décrire le problème,
- b) L'état du problème et la date attendue de résolution,
- c) Un résumé des informations échangées avec les autres participants.

Le CMSI responsable doit également gérer les problèmes inscrits dans le système de suivi de façon à éviter les doublons et demander au fournisseur de données d'arrêter de transmettre les données BUFR problématiques jusqu'à ce que le problème soit résolu.

4) Fournisseur de données

Il s'agit du fournisseur des données BUFR problématiques. Lorsqu'il est informé d'un problème, le fournisseur de données doit:

- a) Arrêter de transmettre les données problématiques,
- b) Établir un programme et un calendrier de résolution du problème,
- c) Demander un avis spécialisé à l'Équipe d'experts interprogrammes pour la maintenance des codes (IPET-CM) et au rapporteur du problème, selon qu'il conviendra,
- d) Fournir un jeu de données d'essai au CMSI responsable pour que le rapporteur du problème confirme que le problème a bien été résolu,
- e) Publier les données amendées dans le Système d'information de l'OMM seulement une fois qu'il aura été établi que le problème est bien résolu.

5) Organe spécialisé (IPET-CM)

L'organe spécialisé est l'Équipe d'experts interprogrammes pour la maintenance des codes, à qui il incombe de fournir des avis techniques sur les problèmes relatifs au format des données lorsque le fournisseur de données ou le CMSI le demande.
